

Tracé temporaire de la Route verte à Bécancour

SÉCURITÉ D'ABORD: LA SPIPB DONNE UN DERNIER TOUR DE ROUE !

Bécancour, le 27 juin 2023 – La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) s'affaire à aux derniers travaux pour la mise en œuvre du tracé temporaire de la piste cyclable qui traverse ses installations en attente de l'aménagement du nouveau tronçon de la Route verte.

En collaboration avec le ministère des Transports de la Mobilité durable, de Vélo Québec et de la Ville de Bécancour, plusieurs tracés potentiels ont été préalablement étudiés afin de contourner la zone où des travaux d'envergure sont en voie de réalisation.

Après consultations auprès des partenaires impliqués, la SPIPB a arrêté son choix sur un parcours optimal qui offre les meilleures alternatives. La piste temporaire est maintenant accessible aux usagers. Les travaux réalisés consistent principalement au pavage d'accotements, à la réalisation de marquage au sol et à la mise en place de signalisation routière. Les travaux de marquage à l'intersection du boulevard Alphonse-Deshaies et de l'Autoroute 30 seront réalisés dans les prochains jours en fonction des conditions météorologiques. La carte jointe présente le tracé global ainsi que le marquage à compléter.

Voici l'itinéraire du tracé temporaire, d'ouest en est :

- Sur 1,8 km, les cyclistes longeront le boulevard Raoul-Duchesne jusqu'à l'avenue Georges-E.-Ling. Les accotements de cette portion du nouveau tracé ont été pavés dans les deux (2) directions;
- les cyclistes emprunteront ensuite l'avenue Georges-E.-Ling jusqu'à la rue Yvon-Trudeau sur une distance de 550 mètres. Les accotements ont également été pavés dans les deux directions sur ce segment.;
- sur une distance de 2,2 km, les utilisateurs rouleront sur la rue Yvon-Trudeau jusqu'à l'avenue G.-A.-Boulet, puis ils emprunteront celle-ci vers le sud sur une distance de 150 mètres. Sur ce tronçon, le parcours n'est délimité que par du marquage au sol et les cyclistes seront en chaussée partagée avec les usagers de la route;
- les cyclistes longeront ensuite le boulevard Bécancour jusqu'au boulevard Alphonse-Deshaies, sur une distance de 800 mètres et sur accotements pavés dans les deux (2) directions;
- la portion du trajet du boulevard Alphonse-Deshaies est de 300 mètres. Les cyclistes devront emprunter les accotements pavés avant de monter sur l'îlot et appuyer sur le bouton afin d'utiliser la traverse de feux de circulation de l'autoroute 30 pour poursuivre leur chemin sur l'avenue des Cendrées (reprise de la Route verte initiale avant les travaux).

« Pour nous, l'aspect sécuritaire était l'unique critère quant aux choix que nous avons à faire », a déclaré le président du SPIPB, Donald Olivier, un passionné de cyclisme. « Comme c'est le cas dans le cadre de nos opérations quotidiennes et sur nos chantiers, nous ne ferons jamais de compromis sur cette question ».

La SPIPB souhaite d'ailleurs rappeler à tous les usagers de la route incluant les cyclistes, que tous doivent faire preuve de prudence et de civisme en tout temps, afin d'assurer une cohabitation sécuritaire sur ces nouvelles installations.

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau tronçon de la Route verte, la prochaine étape sera d'entreprendre les consultations auprès de divers groupes d'intérêt dont l'organisme Bécancour à vélo, mais aussi auprès des citoyens du secteur. De plus, la SPIPB travaille actuellement à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagements biophiliques sur son territoire, et le nouveau tronçon de la Route verte fera partie des projets issus de ce plan directeur.

« Nous souhaitons recueillir le plus grand nombre de suggestions de la part des principaux utilisateurs afin d'arriver à la meilleure option possible », a conclu, M. Olivier.

Considérée comme la reine des véloroutes, la Route verte offre le plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord, traversant le Québec de la Gaspésie jusqu'en Abitibi.

À propos de la SPIPB

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en instaurant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objectifs de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

Source et renseignements :

Marc-André Harnois, ing., MBA
Directeur du Bureau de Projet
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour